

Ecole Elémentaire de Saint Macaire
15 rue de Verdun
05 56 63 20 60
ce.0331179c@ac-bordeaux.fr

Commune : SAINT MACAIRE

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 3^{ème} TRIMESTRE**

Mardi 18 juin 2024

Circonscription SUD ENTRE DEUX MERS

Présents :

Présidente - (directrice d'école) : Pauline BARRIEU

Equipe pédagogique :	Mmes Lelièvre, Cherfils, Ducouret et M. Mangenot.
Le maire ou son représentant :	Mr Scaravetti, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires Mr Gerbeau, Maire de Saint-Macaire Mme Letellier, secrétaire chargée des affaires scolaires
L'IEN ou son représentant	
Invités (personnel municipal...) :	Mme Gaury, directrice du périscolaire
Parents d'élèves élus :	Mmes Pattée, Simonin, Xandri et Gorry

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaires de séance : Aurore PATTEE (RPE) et François MANGENOT (PE)

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Bilan des actions d'aides mises en place

Les APC : 3 x 30mn par semaine sur 5 périodes

Quelques chiffres depuis pour l'année 2023/2024 :

- 17 équipes éducatives (orientation, scolarité, comportement...)
- 19 ESS
- 15 élèves avec PPRE
- 9 PAI
- 2 PAP
- 15 MOPPS (mise en œuvre du PPS)

Cf. Annexe n°1

b) Bilan des évaluations

CP nationale : passation, saisie et synthèse normées.

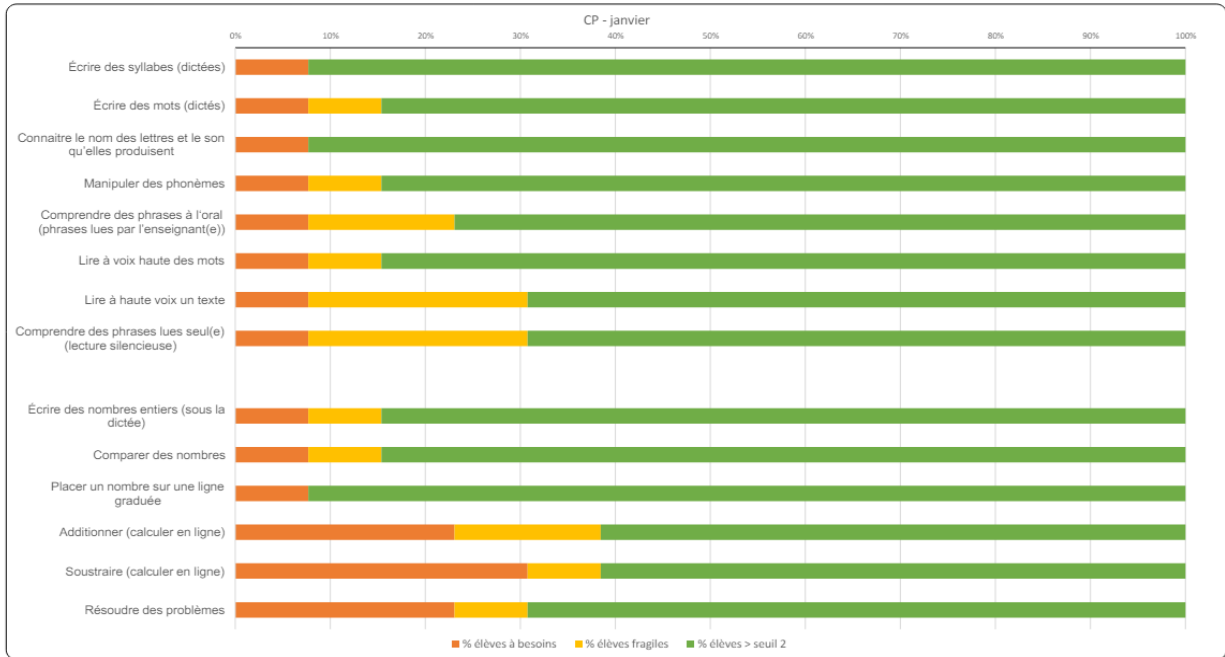
Outil statistique et, à l'interne de l'école, d'évaluation diagnostique.

Normé dans la passation, consigne et correction.

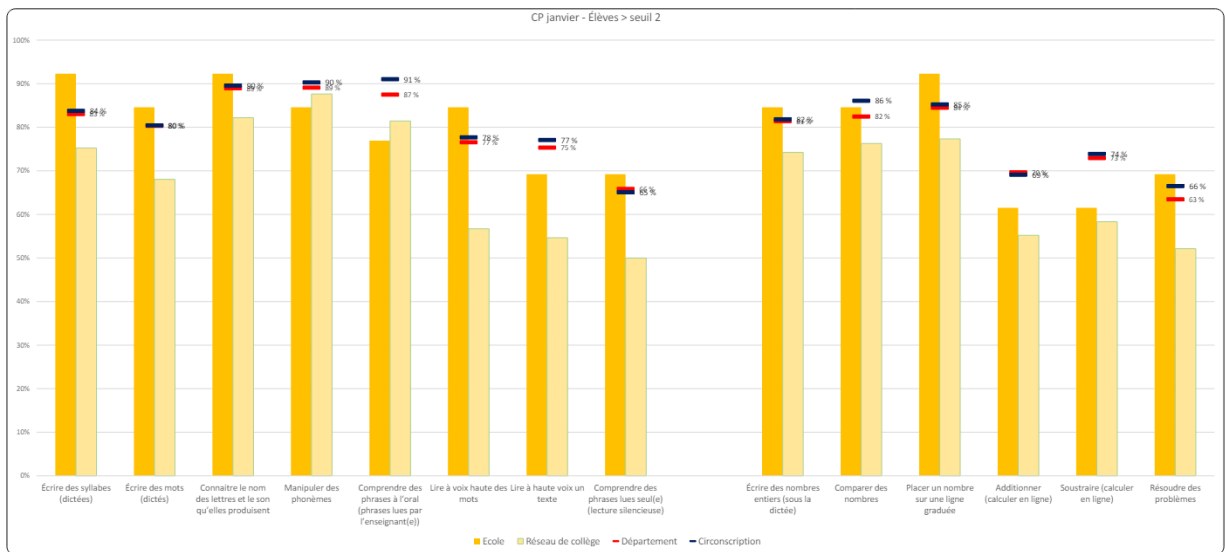
Evaluations repères : parutions de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance).

Evaluations CP janvier 2024 :

Exploitation des résultats de l'école



Exploitation des résultats par rapport au réseau de collège, au département et à la circonscription



Ces documents ne sont pas publiés, ils sont à destination des directeurs d'écoles.

Résultats des évaluations CP mi-année :

→ En français, les exercices pour lesquels les élèves de CP rencontrent des difficultés sont ceux de la compréhension de phrases lues seuls et de la lecture à voix haute. Les exercices dans lesquels le niveau est le plus élevé sont l'écriture de syllabes et la connaissance du nom des lettres et du son qu'elles produisent.

→ En mathématiques, l'exercice le mieux maîtrisé est le placement d'un nombre sur une ligne graduée. Les compétences les moins maîtrisées sont l'addition et la soustraction de nombres entiers.

Les élèves de CP sont, globalement, au niveau du réseau de collège.

Les compétences à approfondir pour atteindre le niveau départemental sont les suivantes :

- Manipuler des phonèmes
- Comprendre des phrases à l'oral
- Lire à voix haute un texte
- Additionner
- Soustraire

c) Assiduité scolaire

4 demi-journées d'absence non justifiées au cours d'un même mois entraînent un signalement auprès des autorités compétentes.

Rappel des motifs d'absence recevables :

- Maladie
- Réunion solennelle de famille
- Problèmes rencontrés sur le trajet de l'école
- Absence temporaire des parents au domicile

Pourcentage d'absentéisme du 04/09/23 au 13/06/24 : 5 % (dont 2 % d'absences non justifiées)

d) Bilan des actions du CEC et de la liaison GS/CP

Conseil école-collège :

- La journée d'intégration des CM2 aura lieu le vendredi 21 juin de 08h30 à 11h.
- Accueil des parents le jeudi 20 juin de 16h30 à 19h30.

- Bilan des groupes de travail :
 - Compréhension de textes
 - Enrichissement du lexique
 - Comprendre et utiliser le vocabulaire spécifique (mathématiques)
 - Maîtriser les différentes représentations du nombre et les utiliser
- Liaison CM2/6ème faite le 17/06 : transmission des effectifs, des PPRE, des PAI, des PPS + composition des classes et présentation des élèves.

Liaison GS/CP :

- Période 2 : Course en relais GS/CP/CE1 + ateliers fabrication objets de Noël
- Période 3 : partage de la galette des rois
- Période 4 : rencontre handisport
- Période 5 : accueil des GS + lecture partagée
- Liaison de correspondance annuelle

II) Projets et vie de l'école

a) Rappel du projet d'école 2021-2025

AXE 1 : Favoriser la réussite de l'élève en développant son autonomie (en lien avec le collège).

1. Favoriser l'autonomie et faire évoluer chaque enfant selon le rythme de ses apprentissages.
2. Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue (écrite et orale).
3. Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la résolution de problèmes.

AXE 2 : Eduquer à la citoyenneté : Vivre ensemble et respecter son environnement.

1. Développer la conscience citoyenne de l'enfant comme individu appartenant à une communauté.
2. Développer une conscience écologique pour adopter des comportements respectueux de l'environnement.
3. Favoriser les relations partenariales.
4. Favoriser l'inclusion des élèves relevant du dispositif ULIS.

AXE 3 : Développer une logique de parcours pour tous les élèves.

1. Permettre à chaque élève de traverser un parcours artistique.
2. Permettre à chaque élève de traverser un parcours culturel.
3. Renforcer l'éducation à la santé.

b) Bilan des projets de l'année 2023-2024

Projets communs à l'école :

- Accessibilité à la lecture – MEDIATHEQUE
- Natation – SPADIUM
- Potager – AURINGLETA (entretien et découverte du potager)
- Opéra Rock – ARDILLA (avec projet d'écriture du CE1 au CM2)
- Expositions artistiques – SIMONE ET LES MAUHARGATS
- Découverte d'une langue régionale – OCCITAN (CE1 au CM2)
- Participation au programme PHARE avec création d'affiches par certaines classes
- Cours d'arabe pour les enfants volontaires du secteur le jeudi soir

La mairie explique qu'elle souhaite poursuivre le projet avec l'Auringleta pour le potager de l'école mais qu'elle souhaite renégocier le contrat pour réduire le coût.

Projets de classe et/ou de cycle :

CYCLE 2

- Classe verte à Cassen le 6 et 7 Mai (2 jours et 1 nuit). Par la suite en classe journal de bord ou production d'écrit. Réinvestissement de certains jeux.
- Élevage de papillon pour les classes de CE1 et CE2
- Apprendre à porter secours en période 5
- Initiation au judo
- Fête du 100^{ème} jour d'école
- Production d'écrit autour de la petite goutte d'eau
- Travail autour des sports olympiques
- Rallye littérature

CYCLE 3

- DANSONS (4 saisons à Gradignan) :
 - 05 mars 2024 : Spectacle danse contemporaine
 - 4 interventions par classe d'une chorégraphe professionnelle
 - 03 mai 2024 : Danse en ville + Musée des Beaux Arts de Bordeaux
 - 13 mai 2024 : Ateliers de danse parent/enfant sur volontariat
 - 30 mai 2024 : Restitution du projet au théâtre des 4 saisons de Gradignan
- Construction de micro-fusées
- Initiation au judo en période 3 : 5 séances par classe
- 1jour1actu en EMC (1 fois par période)
- Séjour avec nuitées : Vendays-Montalivet
- Rubik's cube

c) [Projet NEFLE](#)

NEFLE = Notre École Faisons-Là Ensemble

Demande de subvention pour l'équipement des classes en :

- Mobilier flexible
- Tablettes tactiles avec clavier

→ Réunion de la commission le 21 juin 2024.

d) [Bilan des actions périscolaires](#)

→ Effectué par Mme Angélique Gaury, responsable du CVLV sur l'école de Saint-Macaire.

- Changement des horaires d'accueil à 7h15 le matin et 18h45 le soir. Malgré ce changement des parents sont encore en retard le soir sans prévenir.
- Plan vigipirate attentat toujours en place. Il nécessite la présence d'une personne pour l'ouverture et la fermeture du portail.
- Renouvellement complet de l'équipe en début d'année.
- Accueil dans le gymnase le matin qui ne devait durer qu'un temps mais qui a finalement duré toute l'année.
- Pause méridienne :
 - Des parents ont interpellé le CVLV et la municipalité aux sujets des difficultés rencontrées par leurs enfants et leurs attentes. Ils proposent la présence de parents bénévoles pour animer des ateliers pendant ce temps. Le nombre d'encadrant est-il suffisant ?
 - 90 enfants accueillis en moyenne pour 3 adultes.
 - Ce temps à toujours été difficile pour les enfants (2h de pause).
 - Depuis la suppression du cahier de liaison la communication avec les parents est difficile.
- Volonté de l'équipe du CVLV d'avoir une meilleure communication avec les enseignants pour une harmonisation.
- Le soir, l'équipe propose des activités variées et affiche ce qui est proposé au petit portail.
 - La proposition de plus d'activités le soir est compliquée car un agent est déchargé pour l'ouverture du portail. L'équipe espère un allègement du protocole vigipirate et/ou l'installation d'un interphone avec ouverture à distance de la porte.

La mairie prend note des informations transmises par Mme Gaury. Une réunion a eu lieu lundi 17 juin à l'école avec les représentants des parents d'élèves, le personnel de la mairie (secrétaire et DGS) ainsi que les membres du périscolaire pour envisager des évolutions dans la prise en charge des élèves durant les temps périscolaires.

e) Fin d'année

Vendredi 28 juin 2024 : Fête de l'école à partir de 18h30 dans le jardin de la maison de retraite.

Jedi 27 juin 2024 : Mini-Olympiades de Saint-Macaire aux remparts. Goûter offert par la Mairie.

Lundi 24 juin 2024 : Accueil des élèves de CM2 en Mairie pour la remise d'une clé USB gravée au nom de la commune et un discours du Maire.

Vendredi 05 juillet → Dernière journée d'école. Tout départ en vacances anticipé sera considéré comme une absence injustifiée et sera signalée aux services compétents.

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan des exercices de sécurité

CR Incendie

Rappels de l'exercice n°1 : Evacuation des locaux en 2'46". Tout le monde a entendu le signal d'alarme et tout le monde a évacué vers le point de rassemblement. Bonne transmission des effectifs. Ne pas oublier de se munir des PAI et de fermer les fenêtres.

Bilan de l'exercice n°2 : Temps nécessaire à l'évacuation → 3'10". Evacuation trop lente. Tout le monde a entendu le signal d'alarme. Bonne transmission des effectifs. Ne pas oublier de fermer les portes et les fenêtres.

CR PPMS risques majeurs

Bilan de l'exercice réalisé le 11/04/2024 :

Durée de l'exercice → 10'

Tout le monde n'a pas entendu le signal (corne de brume).

Mallettes de premiers secours réapprovisionnées.

CR PPMS attentat/intrusion

Bilan de l'exercice du 13/05/24 :

Remarques : Les personnels de l'école ont évacué et se sont rendus rapidement sur leur lieu de repli (défini en début d'année scolaire).

Les boîtiers permettant la répétition de l'alarme sonore ont été révisés suite au premier exercice réalisé en novembre. Ils ont tous fonctionné.

Attention au choix de l'itinéraire de fuite et aux attroupements.

Tous les enseignants disposaient des clés nécessaires. Le comptage des élèves s'est effectué sans problème. La communication s'est établie avec fluidité entre les différents personnels.

La fin de l'exercice a été annoncée une fois que tout le monde était en sécurité dans son lieu de repli.

b) Bilan financier de la coopérative scolaire

Synthèse rapide, bilan comptable simplifié et prévisions.

Mme Ducouret, présidente de la coopérative scolaire, présente les différentes actions menées pour financer les projets de l'école.

Elle explique que, sans la participation de la mairie, pour la prise en charge du transport (classes découvertes et piscine) la réalisation des projets serait difficile à envisager.

L'année prochaine, la mairie financera une table de ping-pong pour la cour de récréation et l'accès à Pronote pour l'école élémentaire. Elle ne prendra donc pas en charge les transports (hors piscine).

c) Bilan financier des actions municipales

Remerciements à la Mairie pour son engagement dans les projets menés et son soutien financier.

Budgets fournitures scolaires 2024/2025 :

50 euros par élève :

- 40 euros par élève
- + budget direction (10€ par élève)

Budgets classes de découverte et projets 2024/2025 :

Subvention de 3 500 euros.

Participations supplémentaires :

- Subvention de 2 307,58 euros pour le financement des bus (Cassen + Montalivet).
- Financement de Pronote Primaire : 522€
- Subvention Ardilla : 300€
- Financement du projet nature avec l'Auringleta : 5 295€
- Investissement dans des clés USB pour les élèves de CM2.
- Goûters de Noël offerts à tous les élèves.
- Goûters offerts à tous les élèves le 27/06 pour les Olympiades

d) Préparation du bureau des élections pour l'année 2024/2025

Vote par correspondance.

1 RPE par classe sinon tirage au sort entre les parents volontaires (6 classes).

Les listes peuvent ne pas être complètes. Chaque liste doit **comporter au moins deux noms de candidats** et, au plus, le double du nombre de sièges à pourvoir.

IV) Organisation de la rentrée 2024/2025

a) Structure de l'école

Nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2024/2025 → 98 répartis de la manière suivante :

CP : 14 élèves
CE1 : 12 élèves
CE2 : 16 élèves (dont 2 ULIS)
CM1 : 28 élèves (dont 1 ULIS)
CM2 : 28 élèves

→ Présentation des réflexions de répartition pour l'année scolaire 2024/2025.

Critères de répartition :

- Autonomie
- Résultats aux évaluations
- Besoins éducatifs particuliers
- Affinités (positives et négatives)
- Sexe
- Fratries

26 départs CM2 (dont 18 au collège du Pian sur Garonne).

98 élèves prévus à ce jour (+9 ULIS) soit, en moyenne, 21,4 élèves par classe sur 5 classes.

La directrice explique que le poste de direction n'est pas pourvu et qu'une enseignante a été nommée sur le poste de la classe ULIS. Une réunion pour l'affectation des élèves ULIS a lieu le jeudi 20 juin, l'arrivée de 9 nouveaux élèves est une donnée importante à prendre en compte lors de la répartition des élèves pour l'année scolaire 2024/2025.

La directrice explique qu'un directeur ou une directrice sera certainement nommé(e) début juillet, et qu'elle transmettra les informations à la personne qui la remplacera.

b) Organisation de l'accueil des élèves

Accueil de tous les parents de GS à l'école élémentaire pour l'admission de leur(s) enfant(s) au mois de juin.

Rentrée des classes le lundi 02 septembre 2024 à 8h30.

Ouverture des portes à 8h20.

Horaires d'entrées et de sorties communes à toutes les classes.

Accueil des élèves de CP et des nouveaux élèves dans la cour de récréation, avec un parent par enfant autorisé à entrer dans l'enceinte de l'école.

Affichage potentiel des listes de classe et des horaires de l'école le vendredi 30 août 2024.

Les réunions de rentrée seront organisées dans les 15 jours suivants la rentrée des classes.

→ Accueil des GS à l'école : visite de la classe et de l'école.

→ Accueil des nouvelles familles : visite commune prévue le 01/07 à 17h30.

Livret scolaire Unique : Semestriel via la plateforme **EduConnect**.

Communication parents / école : Uniquement via **Pronote**. Distribution des codes d'accès dès le premier jour de classe.

Rythmes scolaires inchangés.

MAIRIE

Le maire souhaite remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi que les partenaires de l'école, le périscolaire, le personnel de mairie et les parents élus pour leur implication auprès des élèves de St Macaire. Le maire souhaite renouveler et prolonger un partenariat constructif avec l'école.

I) Parcours de l'élève

- Subvention annuelle : 3 500€
- Subvention ARDILLA : 300€
- Financement projet nature AURINGLETA : 5 295€
- Financement des bus piscine (110€ l'aller-retour)
- Subventions exceptionnelles :
 - Bus CASSEN : 1 144€
 - Bus MONTALIVET : 1 163,58€
- Achat de clé USB pour les élèves de CM2
- Goûter de Noël + Mini-Olympiades offerts

II) Projets et investissements – Année 2024/2025

- Subvention annuelle : 3 500€
- Subvention ARDILLA : 300€
- Financement projet nature AURINGLETA : négociation
- Financement des bus piscine (110€ l'aller-retour)
- Financement Pronote : 522€
- Financement d'une table de ping-pong : 1 200€

Mr le Maire nous informe du départ de Mme Casanave à la cantine et de l'arrêt maladie prolongé de Arnaud. Un recrutement est en cours. La municipalité a à cœur de trouver une personne qui a la volonté de poursuivre le projet de la cantine autour du circuit court et du cuisiner sur place.

La municipalité demande à Mme Barrieu de dresser une liste des travaux attendus pendant l'été.

La directrice remercie les partenaires de l'école, le maire, le personnel de mairie, les parents élus et l'ensemble de la communauté éducative pour les 4 années passées à St Macaire. Elle est heureuse du travail fourni ces dernières années et souhaite poursuivre sa mission dans une autre école tout en gardant le contact avec les Macariens.

Bonnes vacances !

Merci aux parents élus pour leur engagement.

Rentrée des classes le lundi 02 septembre 2024 à partir de 8h20 pour tous !

Fin du conseil d'école : 19h20

Fait à Saint-Macaire le 26 juin 2024

La Directrice, Pauline BARRIEU
Présidente du Conseil d'Ecole

Les Secrétaires de séance : François MANGENOT
Aurore PATTEE

Annexe 1 – Les dispositifs d'aides pour les élèves

	PPS Projet Personnalisé de Scolarisation Dispositif relevant de la MDPH	PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé Dispositif interne à l'établissement	PPRE Programme Personnalisé de Réussite Éducative Dispositif purement pédagogique	PAI Projet d'Accueil Individualisé Dispositif interne à l'établissement
Pour qui ?	Le PPS s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie relevant de la MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées). Selon sa sévérité, la dyslexie peut être reconnue comme handicap par la CDA selon ce guide barème	Le PAP concerne les élèves atteints de troubles des apprentissages évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : trouble spécifique du langage (dyslexie, dysphasie, dyspraxie ...)	Le PPRE peut être établi pour des élèves dont les connaissances et les compétences scolaires spécifiques ne sont pas maîtrisées ou qui risquent de ne pas être maîtrisées. Le PPRE est obligatoire en cas de redoublement	Le PAI concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire...
Pourquoi ?	Le PPS consiste à mettre en place selon les besoins de l'élève : •L'orientation scolaire : ULIS, CLIS, classe ordinaire, cours à domicile •L'aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...) •L'aménagement pédagogique : adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours...) •Les mesures d'accompagnement : auxiliaire de vie scolaire, SESSAD, orthophoniste... •L'attribution de matériels pédagogiques adaptés : ordinateur... •L'aménagement des examens et concours (tiers temps, secrétaire ...)	Le PAP, c'est permettre : •L'aménagement de la scolarité : prise en charge extérieure durant les heures scolaires (orthophoniste, psychologue, répétiteur CNED...) •Un suivi tous au long de la scolarité • un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours, aménagement des contrôles...) • Le PAP ne donne pas automatiquement droit aux aménagements des examens. Mais c'est une condition nécessaire pour en faire la demande.	Le PPRE, c'est permettre : •La mise en place d'un soutien pédagogique spécifique (pendant le temps scolaire et en dehors) de manière modulable mais pour une courte durée.	Le PAI, c'est permettre : •La possibilité de traitement médical au sein de l'établissement. Le PAI selon les textes ne permet pas un aménagement pédagogique d'un point de vue adaptation des apprentissages (allègement du travail scolaire, photocopiés des cours...).